



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

carburants

Question écrite n° 40658

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie concernant le financement du comité professionnel de la distribution de carburants (CPDC) et, plus précisément, le non-renouvellement de la taxe parafiscale sur les produits pétroliers instituée à son profit et qui sera désormais alimenté par la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat. Cette mesure semble avoir été prise sans aucune concertation préalable avec la profession, la non-reconduction de la taxe parafiscale entraîne la disparition d'une recette régulière particulièrement préjudiciable pour la profession, alors même qu'une nouvelle régulation économique avait été annoncée. Il lui demande quelles mesures ont été prévues afin que le financement du CPDC soit assuré de manière régulière et en une seule fois.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40658

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2000, page 412

Question retirée le : 3 avril 2000 (Retrait pour cause de question identique)